



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 SEPTEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de septembre, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-09-102 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

19-09-103 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Madame Karyn Chabot arrive, il est 19 h 37.

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec divers sujets sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

19-09-104 **MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;



ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de proclamer La Motte municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

19-09-105 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par Madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de nommer monsieur Marcel Masse à titre de représentant de la communauté de La Motte au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, indique que la prochaine rencontre aura lieu le 18 septembre prochain.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'août.

VOIRIE

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - VERSEMENT COMPENSATION

Cette résolution a été adoptée en février dernier et porte le numéro 19-02-019.



19-09-106

SOUMISSION CAMIONNETTE - OUVERTURE

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à trois concessionnaires automobiles pour qu'ils soumettent un prix pour la location d'une camionnette ;

ATTENDU QUE nous avons reçu qu'une seule soumission ;

ATTENDU QUE la soumission est conforme ;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a répondu et que les prix soumissionnés avec taxes sont :

Concessionnaire	Suspension	Prix
Garage Tardif	Renforcée	719,84 \$/mois
Garage Tardif	À l'air	767,00 \$/mois

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'informer le Garage Tardif d'Amos que la municipalité prendra le véhicule avec la suspension à l'air pour un montant de 767,00 \$ par mois pour une période de 36 mois tel que décrit dans le devis.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour les mois de juillet et d'août 2019.

19-09-107

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que les comptes du mois d'août 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-cinq sous. (73 396,85 \$)

AFAT	50,00 \$
Bois Turcotte	894,60 \$
Coop Novago	34,23 \$
Desjardins sécurité financière	666,44 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	1 542,85 \$
Envirobi	1 359,47 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	125,68 \$
Guay, Ghislain	100,00 \$
Hydro-Québec	89,40 \$
La Capital assurance	789,74 \$
La Table de concertation de La Motte	13 800,00 \$
Lapierre réfrigération inc.	9 140,51 \$
Larouche bureautique	439,07 \$
Laurentide ressources inc.	39,09 \$
Location Lauzon Amos	55,17 \$
Master card	92,17 \$
Messer Canada	278,18 \$
Ministre du Revenu	5 612,27 \$
Morency, société d'avocats	6 663,30 \$
Municipalité de La Corne	172,55 \$



Norinfra	4 621,99 \$
Office municipal d'habitation	246,25 \$
Papeterie Commerciale	36,60 \$
Receveur général du Canada	2 351,96 \$
Rôle de paie	18 430,14 \$
Sanimos	1 425,58 \$
Télébec	253,21 \$
UAP	1 196,77 \$
Ville d'Amos	2 407,87 \$
Zip lignes	481,76 \$

Total : 73 396,85 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

19-09-108 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 24.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-09-107

Signé ce dixième jour de septembre
de l'an deux mille dix-neuf